

A G 2026

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de l'AG 2025
- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Bilan financier - approbation des comptes de l'exercice clos au 31.12.2025
- Budget prévisionnel
- Cotisation 2027
- Projet d'investissement
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration (Tiers sortant)
- Appel à candidature pour le CA
- Appel aux volontaires pour participer aux fêtes nautiques du 14 et 15 août organisées par les voiles de Camaret
- Point sur les nouvelles réglementations
- Questions diverses

Rapport Moral

- Mesdames, Messieurs, chers amis plaisanciers,
- Je vous remercie pour votre présence aujourd'hui à notre Assemblée Générale. Votre engagement et votre attachement à notre association témoignent de l'importance que nous accordons tous à la pêche de loisir et à la défense de nos droits de plaisanciers.
- Cette année sera marquée par des changements importants, notamment en ce qui concerne les nouvelles règles de déclaration pour être reconnu comme pêcheur plaisancier, ainsi que pour les nouveaux quotas imposés. Ces évolutions, parfois complexes et difficiles à interpréter, ont suscité de nombreuses interrogations, et parfois même un certain mécontentement parmi nos adhérents.
- Les démarches administratives se sont alourdies, les procédures se sont compliquées, et beaucoup d'entre nous ont, ou vont rencontrer des difficultés pour se mettre en conformité avec ces nouvelles obligations. À cela s'ajoutent les quotas, plus restrictifs, qui impactent directement notre pratique et notre liberté de pêche, alors même que nous restons des pêcheurs responsables et respectueux de la ressource..

- Face à ces changements, notre association a un rôle essentiel :
- Informer clairement ses membres,
- Les accompagner dans leurs démarches,
- Défendre leurs intérêts auprès des instances concernées,
- Et faire entendre la voix des pêcheurs plaisanciers dans un esprit constructif.
- Notre objectif n'est pas de nous opposer systématiquement, mais de veiller à ce que les décisions prises tiennent compte de la réalité du terrain, de nos pratiques et de notre engagement en faveur d'une pêche durable.
- Cette Assemblée Générale sera l'occasion d'échanger, de vous écouter, de voir ensemble les orientations pour l'année à venir.
- Je souhaite des échanges francs, respectueux et constructifs, afin que notre association continue d'être unie, forte et représentative.

Je vous remercie.

Rapport d'activité

25-févr	Enquête publique thon 2025 (FNPP/CD29)	<i>Conditions d'attribution des bagues, quotas</i>
30-mars	Opération port propre 2025	<i>Organisé par Voiles de Camaret</i>
13-mars	1er CA 2025	<i>Préparation AG</i>
29-mars	Entretien jardin	<i>Merci aux volontaires</i>
05-avr	Assemblée générale APPC	
17-avr	2ème CA 2025	<i>CA suite AG</i>
13-mai	Entretien du jardin	<i>Merci aux volontaires</i>
17-mai	Contrôle des brassières VFI	<i>34 Brassières contrôlées</i>
24-mai	Contrôle sécurité des bateaux	<i>Mise en place des fiches sécurité</i>
07-juin	Atelier leurres souple	
11-juin	Opération terre plein propre	<i>Organisé par mairie de Camaret</i>
19-juin	Atelier têtes plombées	
25-juin	Réunion CLUPP	<i>Campagne de mesure des bateaux</i>
22-juin	Compte rendu réunion CD29	<i>Cotisation thon 10€ / Vol des casiers (marquage)</i>
01-août	Festival du Bout du Monde	<i>25 participants pour 902h, remerciements équipe</i>
21-août	Montage barnum	<i>Merci aux volontaires</i>
23-août	Repas du pêcheur	<i>48 participants, remerciements équipe</i>
02-oct	3ème CA 2025	<i>Bilan BdM, repas, courrier du Maire mesurages</i>
16-sept	Consultation publique prises pêche	<i>Application prises pêche (Rec Fishing)</i>
03-oct	Récépissé déclaration fiscale	<i>Publipostage mail</i>
20-déc	Préparation vœux pour 2026	<i>Appel aux photographes</i>

Bilan financier :

Approbation des comptes de l'exercice clos
31/12/2025

Bilan 2025

PREVISIONNEL

Prévisionnel

Cotisation 2027

- Proposition: Ne pas augmenter la cotisation qui reste fixée à 30€ et 35€ pour les couples.
- Pour mémoire sur les 30€,
 - 14€ reste à l'association,
 - 16€ sont reversés à la fédération FNPP.

Projet d'investissement

- Optimiser notre parc de Barnum
 - Achat d'un Barnum pliant 6 X 4 en complément du pliant actuel
 - Vente des anciens barnums « dont un endommagé »

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration (Tiers sortant)

- Sont sortants cette année
 - Charles Bassinet
 - Gaël Huydts
 - Gérard Brouillard
 - Mathias Doubliez

Appel à candidature pour intégrer le CA

- Petit rappel le CA se réunit 3 fois par an.

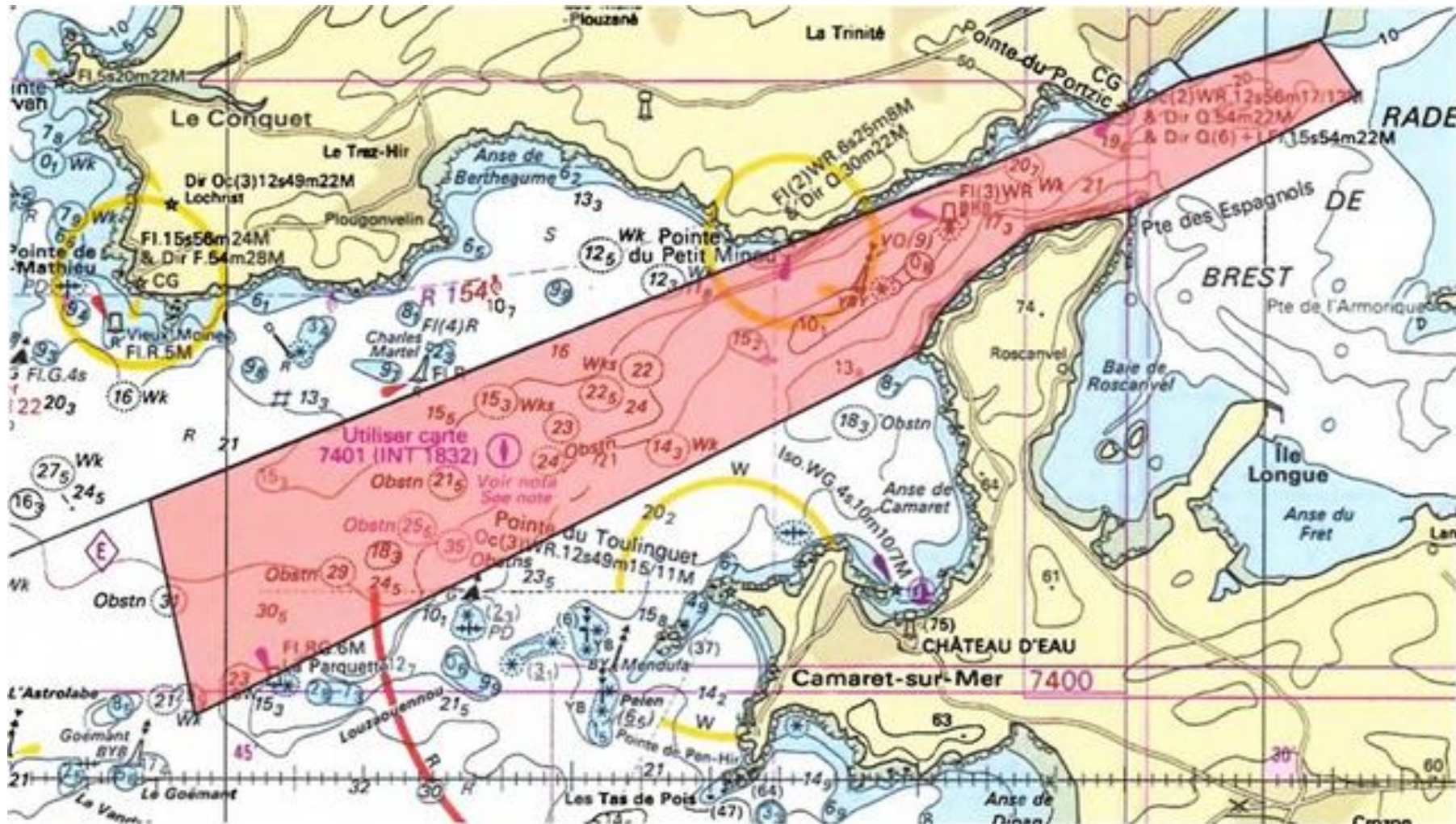
Appel aux volontaires pour participer aux fêtes nautiques prévues le 14 et 15 août, organisées par les Voiles de Camaret

- Merci aux personnes disponibles de nous contacter.

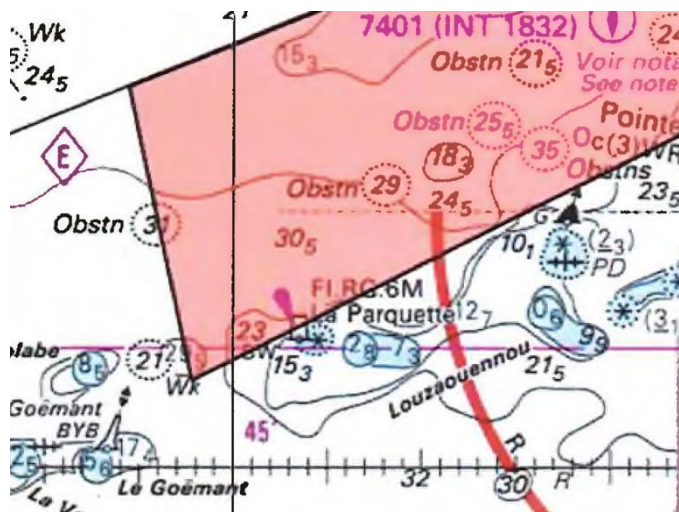
Point sur la réglementation

Arrêté PREMAR du 13 janvier 2026 interdisant mouillage et pêche

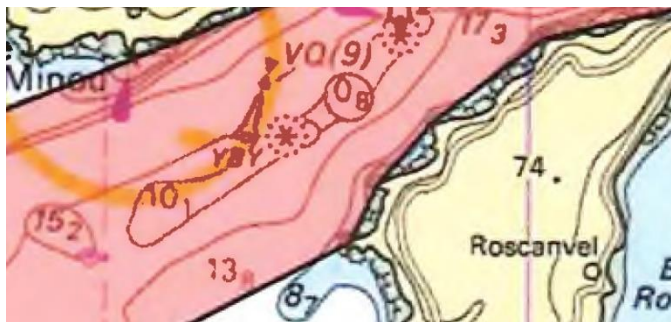
Ajouté à l'Arrêté GLOBAL approche Brest 13 juin 2022



Arrêté PREMAR du 13 janvier 2026 interdisant mouillage et pêche

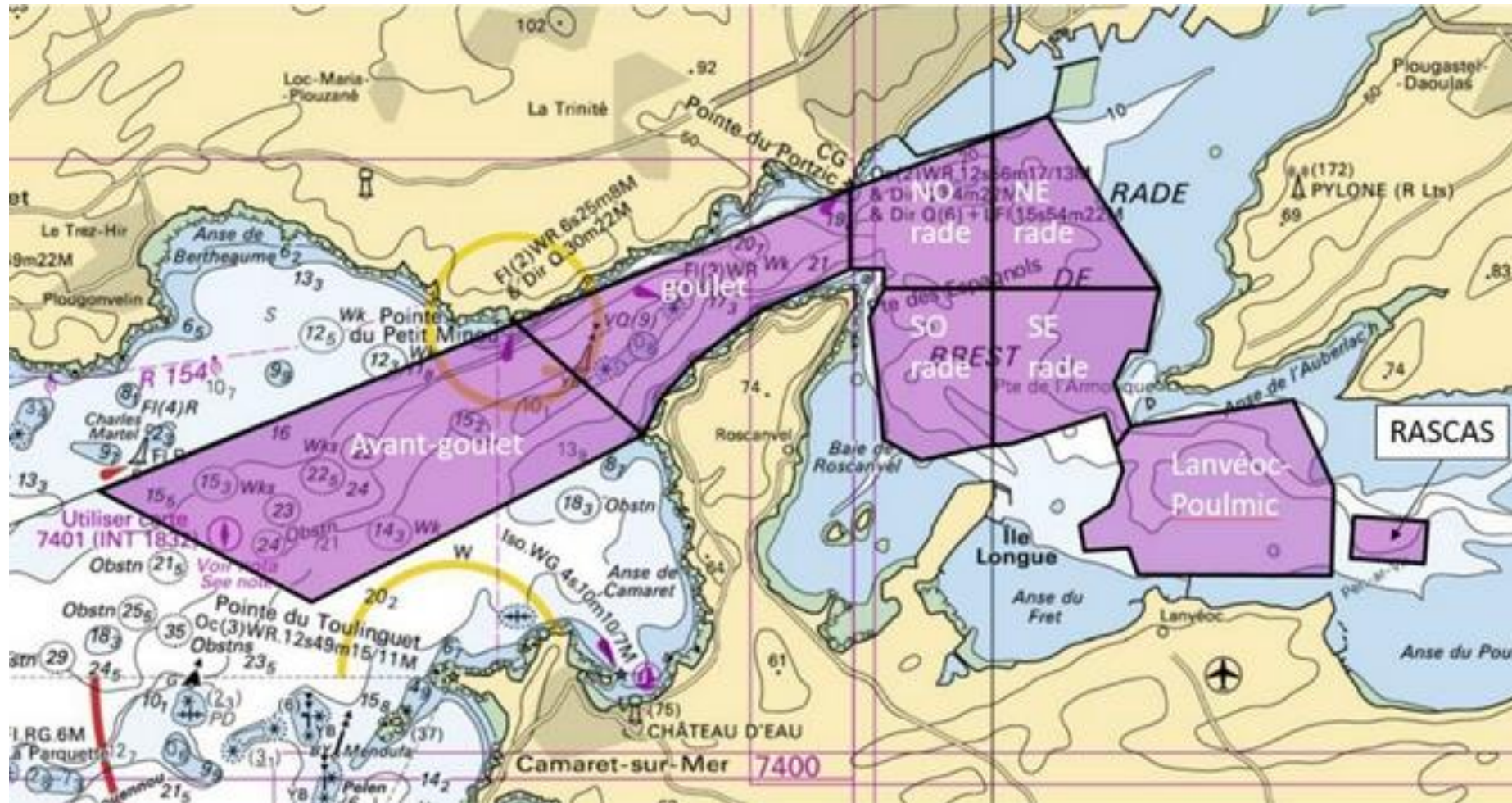


Zone nord Bouée du Trépied jusqu'à la Parquette



Tout le goulet, plateau des Fillettes
Pointe des Capucins

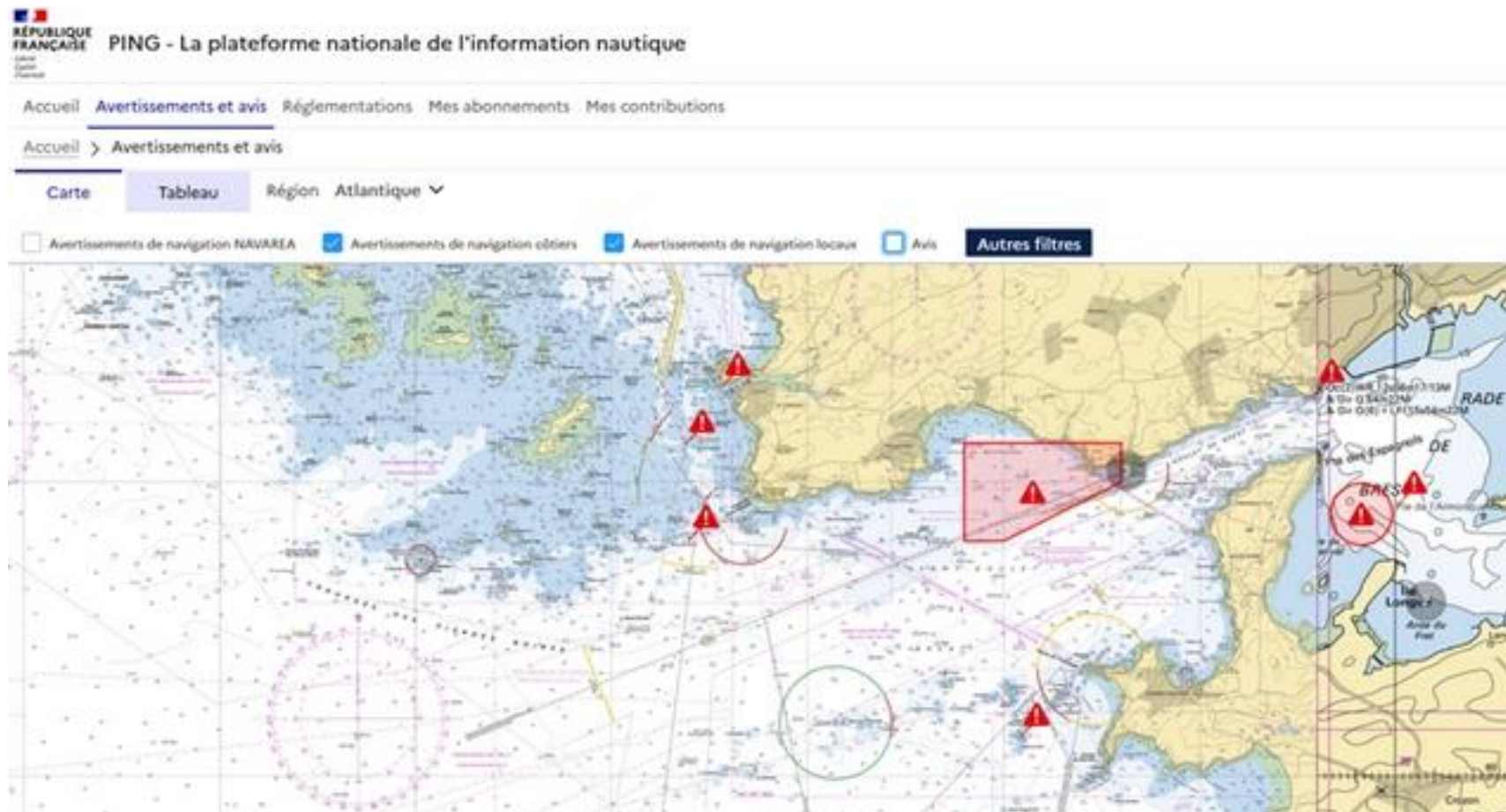
Arrêté PREMAR du 23 janvier 2026 réglementant mouillage et pêche



Arrêté PREMAR du 23 janvier 2026 réglementant mouillage et pêche

Les secteurs et périodes d'activation sont définis et diffusés par **AVIRADE**, avec un préavis minimal de deux jours ouvrés, sauf **activité** urgente et non programmable (*exple Sous marins...*)

⇒ <https://portail.ping-info-nautique.fr/avurnav-notice>



DECLARATION DES PRISES



Espèces concernées : Bar – Lieu jaune – Maquereaux – Daurade Rose - Thon



Qui : chaque pêcheur de plus de 16 ans (sortie bateau 3 pêcheurs chacun doit faire sa déclaration)



Le délai de déclaration des espèces sensibles est porté à 24h après la capture



Application (REC FISHING) à télécharger & à installer sur smartphone

Déclaration des prises

- Concernant les moins de 16 ans la préconisation de la FNPP : le jeune de moins de 16 ans se déclare comme s'il était adulte, ce qui le responsabilise et lui permet d'enregistrer ses prises et d'avoir son propre carnet de pêche sur Recfishing. Cela coupe court à toute discussion lors d'un contrôle. De fait, leurs données serviront à l'évaluation du poids de la pêche plaisance sur la ressource halieutique.
- Réserves : encore faut il qu'il dispose d'un smartphone et ait installé Recfishing
- La déclaration des prises s'applique aussi pour vos invités occasionnels

Les espèces : taille / nombre de prise

- BAR pêche ouverte du 01/04 au 31/12, au Nord du 48 ème parallèle **3** bars / jour par pêcheur taille **42** cm
- LIEU JAUNE pêche ouverte du 01/05 au 31/12 **2 lieux** par jour/ par pêcheur taille **42** cm
- MAQUERAUX pêche ouverte du 01/01 au 31/12 10 par jour / par pêcheur taille **20** cm (J O 1 avril)
- DAURADE ROSE pêche ouverte du 01/01 au 31/12 taille **40** cm
- THON Rouge :
 - no Kill du 1er juin au 15 novembre 2026
 - capture et détention à bord et débarquement autorisés : du vendredi 10 juillet au vendredi 17 octobre 2026 (déclaration de prise identique à 2025)

QUESTIONS ?

BONNES PECHES A TOUS ..